AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1793
FR0000120354-FS0590

16 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juillet 2021, la société à responsabilité limitée Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.[1] (26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 11 568 926 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché.

[1] Contrôlée par Walkers Fiduciary Ltd.
[2] Sur la base d'un capital composé de 228 928 428 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.